

La Wallonie soutient l'installation des vétérinaires en zone rurale

L'Union professionnelle vétérinaire, soutenue par la Région wallonne, a relancé pour la troisième année consécutive un appel à projets de création d'associations de vétérinaires en zone rurale. Outre son intérêt pour le maillage, il vise à améliorer la satisfaction professionnelle des praticiens.

Depuis 2017, la Région wallonne (Belgique) s'est engagée pour concilier installation en zone rurale et satisfaction des vétérinaires. Depuis le 1^{er} mai 2019, elle a relancé, en partenariat avec l'Union professionnelle vétérinaire (UPV), un appel à projet destiné à « créer, soutenir, structurer et développer des associations vétérinaires en milieu rural, pour éviter la désaffection des zones rurales et surtout pour améliorer la satisfaction professionnelle des confrères », comme l'explique Bernard Gauthier, vice-président de l'UPV.

L'initiative résulte d'une enquête réalisée en 2016, intitulée *Heureux ou malheureux dans votre pratique*. « Elle a montré que les vétérinaires les plus satisfaits sur les plans professionnel et personnel exercent dans des associations formalisées et structurées, comportant au moins trois praticiens, alors que ceux qui travaillent seuls sont les plus nombreux en Belgique », précise le vice-président. Elle a également révélé que ceux qui rencontrent le plus de difficultés sont les jeunes confrères et

conscieurs âgés de 30 à 35 ans. « Alors qu'ils sont heureux d'intégrer la vie professionnelle à la sortie de l'école, ils s'effondrent après quelques années d'activité, poursuit-il. Afin de limiter leur découragement, nous avons ainsi fait passer le message de l'importance de créer des groupes structurés ». « Cela s'est couplé avec la nécessité de développer l'activité en zone rurale, pour répondre à l'inquiétude des agriculteurs sur le risque de perte de service pour le monde de l'élevage, et à celle des praticiens ruraux sur

“ Un consultant aide les praticiens à développer leur projet. ”

leurs difficultés à recruter des jeunes collaborateurs, ajoute René Collin, ministre wallon de l'Agriculture. Enfin, cette étude a identifié de nombreux freins à la constitution des associations, qui sont surtout des peurs, et a clairement énoncé le besoin d'accompagnement personnalisé, bien plus que de mesures structurelles ».

Soutien humain et financier

En pratique, une première phase consiste en l'étude de faisabilité du projet d'association, soit dans un groupe déjà constitué et qui veut se structurer, soit pour des vétérinaires qui travaillent seuls et qui souhaitent créer une structure en commun. « La convention-cadre signée entre la Région et l'UPV en 2017 permet un appel à projet



Bernard Gauthier, vice-président de l'Union professionnelle vétérinaire.



René Collin, ministre wallon de l'Agriculture.

EN FRANCE, PEU D'AIDES

Pour Laurent Perrin, président du Syndicat national des vétérinaires d'exercice libéral (SNVEL), l'initiative wallonne est enviable. « Le gouvernement wallon prend en compte la problématique de la présence des vétérinaires dans les territoires et de leur qualité de vie », souligne-t-il. En France, la feuille de route sur le maillage vétérinaire est en cours de rédaction, mais « aucun fonds ne nous est proposé par l'État et notre demande de rémunération de l'épidémiosurveillance n'a pas reçu de réponse positive ». Le SNVEL compte sur la présence des collectivités locales dans les réunions de travail en automne pour relancer la discussion sur l'ouverture d'aides à l'installation des entrepreneurs aux vétérinaires. « Un confrère qui crée un cabinet en zone de revitalisation rurale bénéficie de certaines aides, mais celui qui rachète des parts dans une structure existante n'en reçoit que sous certaines conditions, déplore-t-il, et nous voudrions progresser vers une réelle reconnaissance de l'État. »

annuel, pour sélectionner 10 projets au maximum par appel », indique René Collin. La condition est qu'ils rassemblent au moins trois vétérinaires, que leur activité soit au minimum à 50 % rurale et que leur siège social se situe dans une commune rurale ou semi-rurale. « Le but est de créer une personne morale vétérinaire (PMV), explique le ministre, structure juridique reconnue par le ministère de la Santé et l'Ordre vétérinaire qui permet à un groupe de vétérinaires de signer les contrats d'épidémiosurveillance et de guidance avec les éleveurs, afin d'offrir un suivi continu aux exploitations agricoles de notre région. » « Nous souhaitons qu'un réel projet se développe au cas par cas pour chaque structure, en faisant appel à un consultant, précise Bernard Gauthier. Celui-ci est chargé de la communication et des relations humaines entre les différents praticiens, afin qu'une vision commune soit développée entre eux, tout en tenant compte des besoins de chacun. Il est librement choisi par le groupe mais il doit répondre à un cahier des charges établi par l'UPV. » Le dossier est déposé à la fois par les candidats et par le consultant. La phase 2 constitue l'accompagnement financier de la réalisation de l'association. Le ministère régional de l'Agriculture soutient ces projets « à hauteur de 75 % des frais de consultance en phase 1, avec un maximum de 4 000 €, et 50 %

en phase 2, avec un maximum de 5 000 € », déclare René Collin.

Des objectifs atteints

Désormais, une trentaine de projets, regroupant plus d'une centaine de vétérinaires, ont été lancés et suivis. Seuls deux d'entre eux n'ont pas été conduits à terme, mais pour Bernard Gauthier et René Collin, cela ne doit pas être pris comme un échec, car il est salutaire que les vétérinaires aient conclu rapidement qu'ils ne pourraient pas avancer avec une vision commune. « Les autres ont trouvé des objectifs communs et sont convaincus par ce mode de fonctionnement, au point que certains groupes continuent leur collaboration avec un consultant sur leur fonds propre », constate Bernard Gauthier. De plus, alors que les projets d'association en ville ou exclusivement à destination des animaux de compagnie ne sont pas soutenus par la Région, « le succès de cette initiative motive des structures canines à prendre exemple sur ce mode de fonctionnement et à financer elles-mêmes un consultant ». Notre confrère conclut : « Si l'initiative poursuit sur sa lancée, quasiment 200 vétérinaires wallons ruraux sur 500 environ seront intégrés dans ce genre de structures, et notre objectif initial sera largement atteint. » ●

LORENZA RICHARD